



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

professions libérales : montant des pensions

Question écrite n° 128427

Texte de la question

M. Michel Heinrich appelle l'attention de M. le ministre du travail, de l'emploi et de la santé sur la réforme de l'ASV, concernant les retraités et conjoints survivants, allocataires de la CARMF. Lors des négociations qui ont eu lieu sur cette réforme, il semble que les associations concernées aient accepté une baisse de la valeur du point à 16 € en trois ans et une indexation sur l'indice des prix à partir de 2015, soit une baisse de 15 %. Or un projet de décret d'application prévoirait finalement, une baisse du point à 14 € et un gel total sur quatre ans ensuite, ce qui conduirait à une perte de pouvoir d'achat de 23 %, cette réduction s'ajoutant à celle de 25 % déjà intervenue en 1999, et portant la baisse totale à presque 50 %. Il souhaiterait savoir s'il est envisagé de modifier le projet de décret pour en réduire un peu les conséquences.

Données clés

Auteur : [M. Michel Heinrich](#)

Circonscription : Vosges (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 128427

Rubrique : Retraites : régimes autonomes et spéciaux

Ministère interrogé : Travail, emploi et santé

Ministère attributaire : Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 14 février 2012, page 1246

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)